

Pourquoi mon entreprise ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé.

Son choix se portera donc naturellement vers les entreprises présentant peu de difficultés.

Comment s'en préserver ?

Tout d'abord en prenant le temps de s'interroger sur les risques réels auxquels est exposée votre société, en considérant tous les facteurs pouvant influencer la prise de décision du délinquant. Il vous faudra ensuite évaluer les éléments de résistance, de dissuasion, de détection et d'alerte qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite également d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement au abords de l'entreprise doit attirer l'attention.

Lors de la commission d'un fait délictueux survenu à proximité de votre lieu de travail, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant faciliter la manifestation de la vérité.

*En cas d'urgence
composez le*



*et ne modifiez rien dans
votre société avant
l'arrivée des forces de
l'ordre*

Evaluer les vulnérabilités de l'entreprise n'est pas une perte de temps, il s'agit même d'une réflexion préventive incontournable.

Les moyens à mettre en oeuvre ne sont pas forcément contraignants ou onéreux.

*Conseils pour prévenir
les actes de délinquance*

Fiche d'informations

*Comment protéger son
entreprise
des cambriolages*



Les abords extérieurs :

La pose d'une clôture difficilement franchissable et d'un portail donnant accès à vos locaux délimitent distinctement et légalement votre propriété tout en constituant le premier obstacle à l'intrusion. En fonction de la configuration des lieux et des biens à protéger ces éléments peuvent être complétés par des bavolets un fossé ou la pose de rails ou plots rendant difficile le passage d'un véhicule.

Des détecteurs périphériques peuvent être installés afin de signaler toute présence non désirée avant même que vos locaux ne fassent l'objet d'une effraction.

Un bon éclairage extérieur apporte aux usagers un sentiment de sécurité et complique l'approche du délinquant.

La végétation environnante ne doit pas permettre la dissimulation ou faciliter l'escalade d'une façade.

Si des parois de verre constituent une partie de la périmétrie de vos locaux, positionnez des obstacles conséquents ne permettant pas la projection d'un véhicule sur ces éléments.

La protection mécanique :

Elément primordial dans la mise en sûreté d'un site, la protection mécanique doit ralentir voire dissuader le délinquant.

Toutes les ouvertures de votre société doivent faire l'objet d'une attention particulière.

*Partenaire de
votre sûreté*



La pose d'un rideau métallique à lames perforées équipé d'une serrure de haute qualité peut constituer une bonne résistance à l'effraction. Il convient que cet équipement ne puisse pas permettre un accrochage, qu'il coulisse dans un rail suffisamment profond avec un système anti-dégondage.

Les portes vitrées mais également les accès secondaires doivent aussi intégrer un degré de résistance élevé répondant à des normes adaptées aux risques.*

Pour les petites ouvertures, la pose d'un barreaudage scellé peut se révéler efficace dans la mesure où les règles de conception sont respectées.*

Soyez très vigilant à la cohérence des matériaux employés. Une bonne protection mécanique montée sur une cloison faible ou un encadrement de mauvaise qualité ne peut pas répondre à votre attente.

La mise en place d'un coffre-fort doit également faire l'objet d'une analyse quant à son emplacement, son usage et la nature des biens qu'il va contenir.*

La protection électronique :

Elle doit détecter le plus tôt possible une intrusion et permettre la transmission d'une information fiable et rapide.

La pose d'une détection au choc et à l'ouverture sur tous les ouvrants est complémentaire à la détection volumétrique couramment mise en place.

Couplez votre détection d'intrusion à l'éclairage de votre société de manière à surprendre l'intrus, faciliter l'action des forces de l'ordre et améliorer la qualité de votre flux vidéo, si vous êtes équipés de caméras.

(La vidéoprotection fait l'objet d'une fiche spécifique)

La gestion des flux :

Afin d'améliorer la sûreté des zones sensibles de votre société (réseau, informatique, coffre, bureau d'études, réserve...). Il vous faut règlementer les accès. L'emploi d'un contrôle par badge peut vous aider dans cette démarche mais il existe d'autres méthodes s'adaptant à vos besoins et contraintes.*

Les flux financiers ou de documents sensibles doivent également faire l'objet de toute votre attention car ils représentent une cible potentielle.

* Parce que la mise en sûreté d'un lieu peut être complexe, les référents sûreté sont présents pour vous aider et vous conseiller.

En savoir plus sur :

www.referentsurete.fr

